



Déblocage contrats assurance vie

Par **Iggy08**, le **26/04/2016** à **11:03**

Suite aux décès de mes parents (ma mère le 26/02/16, mon père le 26/02/16, j'ai reçu un courrier du service successions LCL (via PREDICA), où mon père m'a désigné bénéficiaire de ses contrats d'assurance vie .LCL réclame une dévolution successorale .Pourquoi ?

J'ai téléphoné au service LCL successions, il prétend qu'il faut un acte notarié au-delà de 8000,00€ sur les assurances-vies. Est-ce vrai ?

Pour moi, pas besoin de dévolution successorale à partir du moment où il y a des bénéficiaires désignés. Pouvez me le confirmer ?

Est-ce que je peux demander auprès de l'assureur une copie des contrats d'assurance-vie avec les bénéficiaires ?

J'habite à plus de 800 kms du notaire, et n'est pas encore arrivé à fixer un rdv.

Merci d'avance pour vos réponses.